



Carte sejour longue durée ce Italienne

Par **Caricabrasiliano**, le **14/04/2013 à 12:15**

Salut,rrnrJe voudrais savoir effectivement comment ça marche et combien du temps il faut attendre pour avoir une carte de sejour temporaire pour la France. Se vous connaissez quelqu'un que est dans la meme situation. Je vous remercie. rnrnJe suis brésilien et après vivre 10 ans en Italie j'ai obtenu la carte de sejour de longue dureé ce. J'aimerais vivre et travailler en France et je sais que il y a la possibilité de demander une carte de sejour temporaire française en cas je trouve en travail en France. rnrnJ'ai trouvé cette liste de pièces a fournir dans mon cas:rrnrCST Salarié pour les détenteurs d'une carte de résident longue durée CE dans un autre pays de l'Union rneuropéenne rn1rnère demande rn Carte de résident longue durée CE (+ traduction par un traducteur assermenté agréé « expert rnjudiciaire » en France ou validée par une ambassade ou un consulat)rn Promesse d'embauchern justificatif de vos ressources propres, stables et régulières, suffisant à votre entretien et le cas échéant à rncelui de votre conjoint et enfants (hors prestations familiales, revenu de solidarité active, allocation de rnsolidarité pour les personnes âgées et de l'allocation de solidarité spécifique pour les chômeurs) d'un rnmontant au moins égal au salaire minimum de croissance sur une annéern assurance maladiern**merci**

Par **citoyenalpha**, le **15/04/2013 à 01:44**

Bonjourrrrneffectivement les titulaires d'une carte de résident longue durée émis par un état membre de l'union européenne peuvent facilement disposer d'un titre de séjour français. rnrnIl convient de justifier de ressource stable et d'une connaissance primaire de la langue française.rnrnSi tel est le cas vous pouvez demander un titre de séjour auprès de la préfecture de votre domicile en France.rnrnEn attendant les séjours sont limités à 3 mois. Toutefois les contrôles en la matière sont extrêmement rares puisque les cartes émises par tout membre de

l'union européenne autorisent l'entrée dans tous les pays membre de l'union. Seule la validité de la carte est contrôlée. rnrnRestant à votre disposition.rnRestant à votre disposition.

Par **Caricabrasiliano**, le **16/04/2013 à 21:26**

mon doute est comme justifier de ressource stable, si j'ai un contract de travail ça est une forme de justifier de ressource?

Par **citoyenalpha**, le **16/04/2013 à 21:47**

En effet.

Par **Caricabrasiliano**, le **18/04/2013 à 12:24**

Pour justifier des ressources propres pourrait être une compte bancaire dans une banque dans un autre pays? Un autre question est sur que type de contrat il faut avoir seulement CDI ou est possible un CDD?

Par **Caricabrasiliano**, le **18/04/2013 à 12:25**

Pour justifier des ressources propres pourrait être une compte bancaire dans une banque dans un autre pays? Un autre question est sur que type de contrat il faut avoir seulement CDI ou est possible un CDD?

Par **citoyenalpha**, le **18/04/2013 à 12:34**

des ressources stables impliquent un CDI
à défaut la carte sera refusée.

Par **Caricabrasiliano**, le **18/04/2013 à 12:44**

Dans mon cas il y a la possibilite de demander la carte de sejour temporaire avec un CDD?

Par **citoyenalpha**, le **18/04/2013 à 13:04**

vous pouvez toujours en faire la demande mais ce sera beaucoup plus difficile pour obtenir un

avis favorable de la préfecture

Par **Caricabrasiliano**, le **22/04/2013 à 20:08**

Es-ce qu'il ya a des restrictions dans le marché de travail français pour le détenteur d'une carte de séjour de longue duree comme dans mon cas?

Par **citoyenalpha**, le **22/04/2013 à 22:35**

non point de restriction. Ce qui vous sera demandé pour obtenir une carte longue durée française est de justifier de ressources stables

Par **Caricabrasiliano**, le **22/04/2013 à 23:35**

Pour ces ressources stables est possible, une conte bancaire dans mon pays d'origine ou il faut en France ou en Italie?

Par **vary**, le **21/05/2013 à 14:43**

Bonjour,
Je m'intéresse au même cas. J'aimerais embaucher une personne étrangère avec un TDS italien. Je suis prête à lui faire un CDI, mais à temps partiel. On m'a dit qu'il faut 35h au minimum! Est-ce vrai? Merci